



Les résidents de la « Rue de l'Abbé Pierre »
1, 2, 4, 6, 6a, 8, 10 et 12, rue de l'Abbé Pierre
67540 OSTWALD

Ostwald, le 28 avril 2025

Objet : *Changement de dénomination de la « Rue de l'Abbé Pierre »
Nouvelle dénomination « Impasse George Sand »
Nouvelles Numérotations de rue*

PJ : *1 Plan
1 délibération du Conseil Municipal du 13/03/2025*

Madame, Monsieur,

Par délibération du Conseil Municipal du 13 mars 2025, j'ai l'honneur de vous faire savoir que votre rue a changé de dénomination, ainsi j'ai attribué à vos immeubles, les nouvelles adresses officielles suivantes :

« 1, rue de l'Abbé Pierre » devient « 1, impasse George Sand »
« 2, rue de l'Abbé Pierre » devient « 2, impasse George Sand »
« 4, rue de l'Abbé Pierre » devient « 4, impasse George Sand »
« 6, rue de l'Abbé Pierre » devient « 6, impasse George Sand »
« 6a, rue de l'Abbé Pierre » devient « 6a, impasse George Sand »
« 8, rue de l'Abbé Pierre » devient « 8, impasse George Sand »
« 10, rue de l'Abbé Pierre » devient « 10, impasse George Sand »
« 12, rue de l'Abbé Pierre » devient « 161 A, rue du Général Leclerc »
selon la délibération du Conseil Municipal et le plan ci-annexés

Ce courrier est transmis, pour information, aux services suivants :

- Eurométropole de Strasbourg (SIG - Service de l'Eau – Services Voies Publiques - Collecte des déchets ménagers)
- DGFIP (Cadastre et Taxe foncière)
- INSEE
- Electricité de Strasbourg
- Gaz de Strasbourg
- SDEA
- la Poste
- Orange (Réseau)
- Police Nationale et Police Municipale d'Ostwald

OSTWALD – COMMUNE DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

3 rue Albert Gériq - CS 20114 - 67541 OSTWALD Cedex
Tel : 03 88 36 50 34 - Site Internet : <http://www.ville-ostwald.fr>

Il vous revient d'entreprendre les démarches administratives nécessaires auprès des organismes concernés afin de leur faire connaître cette nouvelle dénomination.

L'ensemble des pièces transmises dans le présent courrier sont aussi mis à votre disposition, en téléchargement libre sur le site : <https://www.ville-ostwald.fr/>

A noter :

Concernant la modification des certificats d'immatriculation, la démarche est à faire sur le site France Titres (ANTS) en suivant le lien ci-après : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

La modification d'adresse est gratuite, il s'agit d'une étiquette à apposer sur la carte grise.

S'il s'agit du 4ème changement, ou d'une ancienne immatriculation (NNN-XXX-67) une nouvelle carte grise est envoyée : le coût est de 2,76 €. Seul le titulaire de la carte grise est habilité à faire la demande. Si le véhicule est en location, c'est le titulaire qui doit effectuer le changement d'adresse.

La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2025 afin de vous laisser le temps nécessaire à vos démarches.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette évolution et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes cordiales salutations.

La Maire
Fabienne BAAS